

ÉLECTIONS AUX TROIS CONSEILS CENTRAUX RENOUVELLEMENT COMPLET DES USAGERS 2018

PLAN DE COMMUNICATION

LES MODALITÉS

- La campagne de la communication liée aux scrutins 2018 s'appliquera exclusivement durant la période électorale.

LES SUPPORTS

- **Site dédié :**

Un site dédié elections.parisnanterre.fr sera consultable en permanence et rassemblera au fur et à mesure les documents relatifs aux élections (les arrêtés, le calendrier, les professions de foi, le plan de communication, les formulaires).

Il pourra y avoir également sur ce site des renvois vers les blogs (ou sites) éventuels des listes candidates. Suite à la commission électorale du 7 mars 2018, les mandataires des listes intéressées pourront envoyer les liens vers leur blog ou leur site au SAJI à l'adresse : election@liste.parisnanterre.fr. Ces renvois figureront ainsi sur le site des élections.

- **Site institutionnel :**

Un focus « élections » sera visible sur les différents portails du site institutionnel : portail principal et portail étudiant.

- **Supports de communication multimédia :**

Lettre d'actualité Étudiante: une rubrique Élections sera temporairement créée.

Écrans dynamiques: les listes candidates pourront diffuser des annonces sur les écrans d'affichage dynamiques de l'université. Dans un souci d'équité, chaque liste candidate disposera du même nombre d'annonces (1 annonce par liste, la durée

d'affichage d'une annonce étant de 20 secondes). Le contenu des annonces doit être fourni au service communication par les mandataires désignés.

Le mandataire de chaque liste devra envoyer le contenu de son annonce au service communication à l'adresse générique : service.communication@liste.parisnanterre.fr à partir du 26 février 2018 et jusqu'au 05 mars 2018 à 12h au plus tard.

La diffusion sur les écrans sera programmée du 12 au 16 mars 2018.

Le service communication n'aura qu'un rôle matériel et technique de diffusion des annonces. Le contenu éditorial sera entièrement de la responsabilité des mandataires en question. L'ordre d'apparition des annonces de chaque liste sera tiré au sort durant la commission électorale du 7 mars 2018 en présence des représentants de chaque liste.

Sous quelle forme envoyer le contenu des annonces ?

Il est impératif de nous communiquer votre texte par mail en remplissant chacun des champs ci-dessous :

Champs 1 : Titre : 50 caractères maximum (espaces inclus)

Champs 2 : Description : 5 lignes de 30 caractères maximum par ligne (espaces inclus)

Champs 3 : Pied de page : 90 caractères maximum (espaces inclus)

Champs 4 : Image ou logo en format .png ou .jpg // résolution minimum 150 dpi (taille maximum 10 Mo)

• Supports imprimés :

Pour chaque liste candidate, il est possible d'imprimer un document de campagne (professions de foi, tracts, etc.) sur 1 recto en noir et blanc à hauteur de 10% du nombre d'électeurs (à confirmer par celles-ci lors du comité électoral d'examen des candidatures)

Des affiches (format A0 - 841x1189mm) seront réalisées par le service communication. Elles seront dédiées uniquement à l'information générale relative aux scrutins, aux modalités et un renvoi aux lieux de vote. Elles seront apposées dans l'ensemble des parties communes (les halls de tous les bâtiments et les lieux de vie de l'université)

Des affiches (format A3 - 297x420mm) sensibilisant sur l'information relative aux scrutins pourront être réalisées par le service communication pour affichage au sein des services et des composantes de l'université.

• Mails d'information et de rappel :

Afin d'informer les usagers sur le processus électoral, le service communication propose d'envoyer des mails d'information (calendrier, dates butoirs, affichage des listes, etc.) pendant la campagne électorale:

- **2 février 2018** : information sur les élections à venir.
- **9 février 2018** : communication sur le calendrier électoral, la diffusion des arrêtés, le plan de communication, et le lien vers le site Internet.
- **12 février 2018** : Présentation des nouvelles modalités de procuration
- **16 février 2018** : Affichage des listes électorales + actualité site
- **19 février 2018 avant 9h30** : Rappel sur les procurations et l'ouverture des bureaux d'enregistrement + PJ formulaire
- **20 février 2018** : Communication sur les délais de dépôt des candidatures, de procurations et d'inscription sur les listes électorales + information relative à l'existence de listes de diffusion (sous réserve de signature de la charte) et exercice du droit de rétractation (48h).
- **du 26 février au 5 mars 2018** : envoi des professions de foi réduites (format écran) au Service Communication : service.communication@liste.parisnanterre.fr
- **2 mars 2018** : Rappel de la date limite de dépôt des candidatures
- **9 mars 2018** : communication des candidatures, professions de foi (complètes) et rappel des dates limites d'inscription sur les listes électorales
- **du 12 au 16 mars 2018** : Diffusion des Professions de foi réduites sur les écrans
- **15 mars 2018** : Rappel de la date du scrutin
- **16 mars 2018** : Rappel sur la clôture des bureaux d'enregistrement des procurations.

Chaque mail d'information sera envoyé à tous les usagers inscrits à l'université.

- **Mails de campagne des listes candidates sur des listes de diffusion des usagers :**

Les listes de diffusion dédiées à la communication électorale permettent aux mandataires des listes candidates de diffuser leurs textes de communication en adressant leurs messages aux électeurs. Les mandataires devront adresser leurs messages depuis leur adresse mail mentionnée sur le formulaire « liste de candidatures ».

Préalablement à la transmission de ces listes de diffusion aux mandataires, et conformément à la loi « Informatique et Libertés », les électeurs disposeront d'un délai de 48 heures pour exercer leur droit d'opposition à figurer sur ces listes. Passé ce délai, chaque électeur pourra ensuite se désinscrire de chaque liste candidate en suivant la procédure indiquée au bas des messages.

Les futurs mandataires de listes candidates des usagers pourront diffuser des messages sur ces listes de diffusion avant les commissions électorales de validation des candidatures et à partir du 14 février 2018 au 19 mars 2018.

A cette fin, les futurs mandataires devront se rendre au bureau B706 (horaires d'ouverture) à partir du 12 février 2018 pour remplir un formulaire et signer la charte de bon usage des listes de diffusion.

Suite à la commission électorale du 7 mars 2018, seuls les mandataires dont les listes de candidature auront été validées pourront continuer à communiquer sur ces listes de diffusion.

Pour tout problème de communication sur ces listes de diffusion, veuillez contacter la Direction des Ressources Informatiques sur cette adresse :

elections-dri@liste.parisnanterre.fr

- **Affichage des listes électorales :**

Le SAJI assurera l'affichage des listes électorales (version papier) au bâtiment B de l'université. Le SAJI transmettra également ces mêmes documents aux composantes et services de l'université (campus de Nanterre, site de ville d'Avray, de Saint-Cloud et du PULV) à partir d'un espace de partage dédié.

- **Réunions organisées par les listes candidates :**

L'université s'engage, dans la mesure du possible et sous réserve des disponibilités et des préconisations de sécurité, à mettre à disposition des locaux pour l'organisation des réunions d'information.

Seuls les mandataires des listes candidates peuvent envoyer une demande de réservation. Cette demande devra préciser le nombre de personnes attendues, les horaires et le type de salle (standard ou avec vidéo projecteur).

Pour le campus de Nanterre : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2018 » à l'adresse suivante : cellule-ade@liste.parisnanterre.fr

Pour le site de Ville d'Avray : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2018 » à l'adresse suivante : sandrine.goupil@parisnanterre.fr

Pour le site de Saint-Cloud : merci d'envoyer votre demande intitulée « élections universitaires 2018 » à l'adresse suivante : helene.aldeano@parisnanterre.fr